



Le PASS' Sport-Culture Saison 2019-2020

●
**La commission locale
d'action sociale de
Boufféré a mis en place
le PASS' Sport-culture.
Une aide financière
pour favoriser
l'accès des enfants au
sport et à la culture.**



LISTE DES ASSOCIATIONS QUI ACCEPTENT CE MODE DE PAIEMENT

Sur la commune déléguée de Boufféré :

Ambiance Danse,
ASB Tennis,
ASB Football,
ASB Volley-Ball,
École des Sports de Boufféré,
Association Sportive Basket-ball
Boufféré

Hors commune déléguée :
se renseigner auprès de
l'association

Activités intercommunales :
Piscine de la Bretonnière
Conservatoire de musique

Pour qui ?

Les familles de Boufféré dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700.

Les enfants de 5 à 14 ans inclus (nés entre 2005 et 2014) qui pratiquent ou souhaitent pratiquer une activité sportive ou culturelle pour la saison 2019/2020

Quoi ?

Un chèque de réduction de **30€ par enfant**.

Quand ?

Avant l'inscription à une association sportive ou culturelle, à compter du mois de juin 2019.

Comment ?

En complétant une demande de PASS'Sport-Culture sur www.montaigu-vendee.com ou à l'accueil de la mairie de votre domicile.

PIÈCES À JOINDRE :

- > Livret de famille
- > Justificatif de domicile récent
- > Attestation du quotient familial fournie par la CAF ou la MSA

Après vérification des critères d'attribution, un coupon réduction nominatif vous est transmis, à donner à l'association bénéficiaire, comme tout autre mode de paiement.



RENSEIGNEMENTS

Mairie déléguée de Boufféré

02 51 94 04 51

actionsociale@montaigu-vendee.com

www.montaigu-vendee.com